

4- Les types de maltraitance

D'entrée de jeu, disons que la maltraitance subie par un aîné génère des conséquences qui ont des répercussions chez les membres de son entourage à cause des effets négatifs inhérents. Donc, la maltraitance dépasse le problème individuel.

Lors de la présentation, nous avons abordé les sept types de maltraitance. Les aînés peuvent subir un ou plusieurs types simultanément.

Pour chacun des types, nous vous présentons des exemples :

- **Maltraitance psychologique** : faire du chantage affectif, manipuler, humilier, insulter, dénigrer, menacer verbalement ou non, priver de pouvoir, surveiller à outrance, rejeter, montrer de l'indifférence, isoler socialement.
- **Maltraitance physique** : bousculer, rudoyer, frapper, brûler, alimenter avec force, administrer de manière inadéquate la médication utiliser de manière inappropriée les contentions (physiques ou chimiques), priver des conditions raisonnables de confort et de sécurité, refuser de prêter assistance à l'alimentation, l'habillement, l'hygiène ou la médication
- **Maltraitance sexuelle** : avoir des attitudes ou des propos suggestifs, faire des blagues ou des insultes à connotation sexuelle, obliger une promiscuité, avoir des comportements exhibitionnistes, faire des agressions à caractère sexuel (attouchements ou relation non consentie), priver d'intimité, refuser de reconnaître ou faire du déni quant à la sexualité, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- **Maltraitance matérielle ou financière** : faire des pressions pour modifier son testament, réaliser des transactions bancaires sans consentement (utilisation de la carte bancaire, transactions internet), détourner des fonds ou des biens, demander un prix excessif pour des services rendus, usurper l'identité, gérer les biens dans le non-respect des intérêts de la personne ou refuser ou négliger de lui fournir les biens nécessaires, ignorer l'aptitude d'une personne à bien comprendre sa situation financière.
- **Maltraitance organisationnelle** : offrir des services de façon brusque, offrir des services inadaptés aux besoins, avoir un manque de directives claires ou avoir des directives mal comprises de la part du personnel, avoir une capacité organisationnelle réduite, avoir du personnel mal formé, avoir du personnel non mobilisé.
- **Âgisme** : imposer des restrictions ou des normes sociales en raison de l'âge, réduire l'accessibilité à certaines ressources, avoir des préjugés, infantiliser, mépriser, montrer de l'impatience à l'égard des pratiques ou des propos âgistes.
- **Violation des droits** : imposer un traitement médical, omettre d'informer ou mal informer la personne de ses droits, omettre d'assister une personne dans l'exercice de ses droits, refuser de reconnaître les capacités de la personne, refuser le droit de choisir, de voter, d'avoir son intimité, de prendre des risques, de recevoir des appels téléphoniques ou de la visite, de pratiquer sa religion, de vivre son orientation sexuelle.

5- Les facteurs de risque

A/ Associés à la personne aînée maltraitée

Il existe des facteurs propres aux aînés qui prédisposent certains d'entre eux à être la cible de la maltraitance :

- a- Facteurs de risque sont liés à l'environnement de l'aîné
 - i. Cohabitation avec un ou plusieurs de ses proches
 - ii. Conflits avec des membres de la famille et des amis
 - iii. Inaccessibilité des ressources
 - iv. Isolement social et réseau social peu développé
 - v. État de dépendance financière
 - vi. Partage du même domicile par la personne aînée et la maltraitante
 - vii. Tension dans la relation entre l'aîné et celle qui lui donne de l'aide
- b- Facteurs de vulnérabilité sont liés aux caractéristiques de la personne
 - i. Âge de la personne
 - ii. Femmes
 - iii. Analphabétisme
 - iv. Méconnaissance des deux langues officielles
 - v. Caractéristiques personnelles pouvant prédisposer aux préjugés tels que les odeurs, l'allure
 - vi. Comportements perturbateurs ou violents envers les personnes aidantes et soignantes tels que l'agressivité, la réticence aux soins, l'errance,
 - vii. Dépendance à l'alcool, les drogues, les médicaments
 - viii. Difficultés financières ou dépendance à autrui pour la gestion des affaires personnelles
 - ix. Dépendance pour les soins de base tels que l'alimentation, l'hygiène, la prise des médicaments.
 - x. Difficulté ou incapacité à s'exprimer, attitudes de soumission, confiance excessive à autrui.
 - xi. Problèmes de santé mentale ou physique, pertes cognitives, difficultés comportementales ou émotives telles que démence, troubles de la mémoire, troubles de l'orientation, agressivité, dépression.
 - xii. Isolement social et géographique
 - xiii. Méconnaissance des droits et des ressources à sa disposition
 - xiv. Méfiance à l'égard des services publics tels service de santé, services sociaux et police

B/ Associés à la personne maltraitante

Elle a aussi des caractéristiques qui peuvent la prédisposer à commettre de la maltraitance. Les principaux facteurs de risque et de vulnérabilité sont :

- Antécédents de violence familiale
- Problèmes de dépendance : alcool, drogue, jeux compulsifs
- Problèmes de santé mentale ou physique
- Problèmes personnels liés au travail, difficultés financières ou familiales
- Dépendance financière envers la personne aînée

- Isolement social
- Manque de soutien
- Proche aidant principal
- Relation d'aide imposée
- Manque de connaissance sur les diagnostics et sur les soins à fournir
- Stress et épuisement à l'égard de l'aide à apporter, sentiment de fardeau

6- Les conséquences de la maltraitance pour l'ainé

- Apparition de séquelles physiques temporaires ou permanentes
- Apparitions d'idées suicidaires et de comportements destructeurs
- Augmentation de la maladie et de la mortalité
- Perte des épargnes prévues pour assurer son bien-être
- Développement de l'anxiété, de la confusion et de la dépression
- Repli sur soi
- Sentiment d'insécurité
- Augmentation des visites aux urgences
- Suicide

7- Les facteurs de protection :

- Facteurs de protection liés aux caractéristiques de la personne ainée
 - Bonne estime de soi
 - Capacité à demander de l'aide
 - Compréhension des émotions et capacité à les exprimer
 - Participation sociale
 - Capacité d'apprendre sur soi-même et sur la collectivité